PROJET PÉDAGOGIQUE
APPRENDRE À PORTER SECOURS
(APS)

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Prévaction81
Formation et Prévention des risques



Proposé par Émilie CAMINADE Formatrice
GQS - PSC1 - SST - IPSEN
Agréée par le Rectorat de l'académie de Toulouse

Comédienne clowne

Organisme de formation PREVACTION81
Certifié QUALIOPI
Habilité par la CARSAT Occitanie
www.prevaction81.com/







I. Contexte d'intervention
II. Le dispositif "Apprendre à Porter Secours"
III. Mise en œuvre

I. CONTEXTE D'INTERVENTION :

L'instruction interministérielle n° 2016-103 du 24 août 2016, conjointe Ministère ~~chargé~~ de l'Éducation nationale et ~~du~~ Ministère de l'Intérieur, publiée au Bulletin Officiel de l'Education Nationale n° 30 du 25 août 2016, renforce le continuum de sensibilisation et de formation des élèves de l'école au collège et au lycée.

Pour les écoles, cette sensibilisation s'inscrit dans le dispositif APS du cycle 1 au cycle 3.

Pour mettre en œuvre ce dispositif dans sa classe (comme cité dans le tome 01 version 12 de juillet 2022,
« Quelques repères pour apprendre à porter secours, du cycle 1 au cycle 3 »), l'enseignant doit être détenteur du certificat PSC1, SST, PSE, etc. Cependant, dans le cadre d'une coanimation, et préférentiellement pour la partie « savoir intervenir », afin de renforcer son enseignement, il peut s'appuyer sur des intervenants extérieurs ou des professionnels formés aux premiers secours.

Dans ce cadre, l'intervenante agirait en qualité de formatrice académique aux premiers secours. Le chargé académique du dossier secourisme CADS peut accompagner les enseignants dans la mise en œuvre de leur projet.

Une formation aux premiers secours obligatoire :

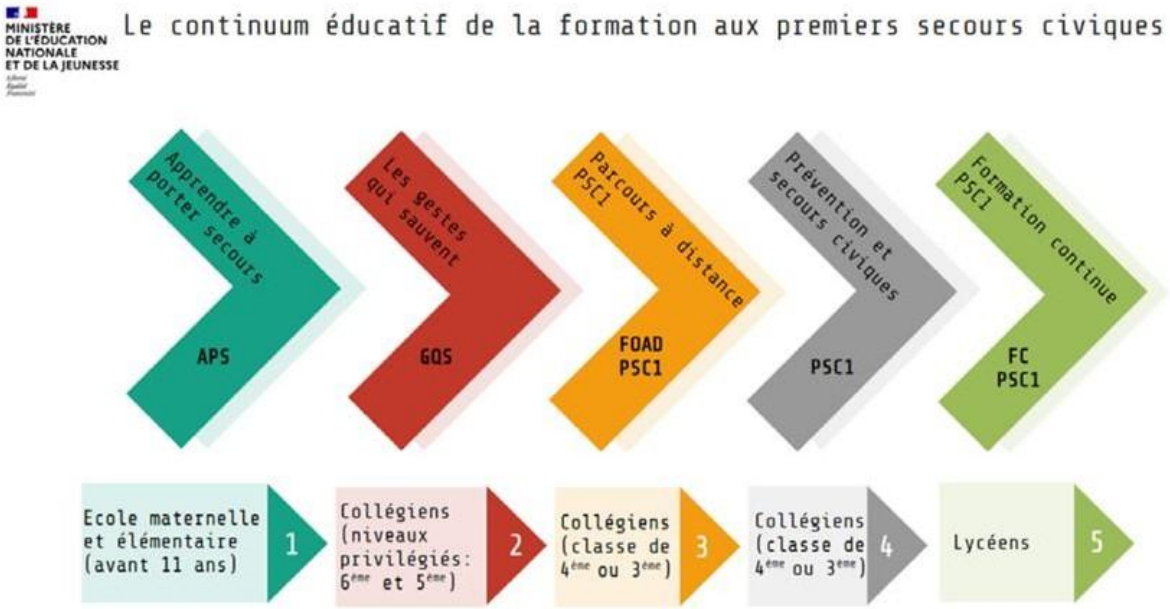
La formation aux premiers secours est obligatoire. La sensibilisation à la prévention des risques et l'enseignement des règles générales de sécurité pour une éducation à la responsabilité répondent à des exigences éducatives de sécurité civile et de santé publique.

Cette sensibilisation porte sur les points suivants :

- la protection et l'alerte
- les hémorragies
- les positions d'attente
- la perte de connaissance
- l'arrêt cardiaque.

Les élèves ayant reçu le dispositif APS complèteront leurs compétences tout au long de leur scolarité par un continuum éducatif des premiers secours.

Au cycle 4, un certificat de compétences en "Prévention et secours civiques de niveau 1" est délivré aux collégiens lorsqu'ils ont suivi cette formation aux premiers secours. Véritable certificat de compétences de citoyenneté sécurité civile, le PCS1 atteste de la capacité à prévenir les risques et à reproduire les gestes élémentaires de secours aux personnes en situation de détresse physique.



LE DISPOSITIF : APPRENDRE À PORTER SECOURS (APS)

Cette sensibilisation comporte un apprentissage des principes simples pour porter secours. Il est intégré dans les programmes scolaires de l'école et tient compte du développement et de l'autonomie de l'enfant. Il est également en lien avec la prévention des accidents de la vie courante. D'une durée minimale de deux heures, la sensibilisation aux gestes qui sauvent permet d'acquérir les premiers gestes d'urgence dans l'attente des secours.

Objectifs du dispositif :

Le dispositif "Apprendre à Porter Secours" (APS) constitue la première pierre du continuum éducatif aux premiers secours.

Cet apprentissage soutient le développement du sens civique de l'élève en favorisant la connaissance et la maîtrise des règles de prévention et de sécurité. Il tient compte du développement cognitif et psychomoteur de l'élève ainsi que de son rythme d'accès à l'autonomie en proposant des activités de découvertes et des principes simples pour porter secours. En rendant les élèves acteurs de leur sécurité et de celle des autres, cet enseignement développe, par ailleurs, leurs compétences psychosociales.

Apprendre à porter secours contribue à :

- Développer une connaissance du corps que l'enfant pourra s'approprier et qui fera écho dans sa vie quotidienne
- Devenir une personne responsable capable de se maintenir en sûreté et de porter secours à l'autre par quelques actions simples.

Du cycle 1 au cycle 3, le dispositif APS développe les compétences de l'élève qui :

- Adopte une attitude de prévention
- Se protège et protège autrui
- Alerte
- Porte secours dans la mesure de ses possibilités.





II. MISE EN OEUVRE :

Contexte :
L'intervenante a besoin en amont de rencontrer la direction de l'école et les membres de l'équipe concernés par le projet pour en définir l'organisation.

Moyens humains :

L'atelier est assuré par l'intervenante seule + AESH (accompagnant d'élève en situation de handicap) pour les élèves concernés.

Moyens matériels :

- Un espace suffisamment grand
- Des chaises et des tapis de sol pour l'alternance entre la théorie et la pratique
- Un paperboard + feutres (2 ou 3 couleurs).

Le matériel pédagogique est fourni par l'intervenante : mannequins de secourisme, gilet d'Heimlich, défibrillateur, accessoires à la scénarisation, vidéo projecteur.

Moyens financiers :

80 euros de l'heure.
Possibilité d'adaptation en fonction de la durée et de la fréquence des ateliers.

Durée :

De 45 minutes à 6 heures selon public

- 45 minutes à 1 heure pour les moins de 6 ans
- 2 à 6 heures pour les CE1 CE2 CM1
- Une journée de 6 h pour les CM2

Temps adapté pour les élèves en situation de handicap.

Nombre de participants :

10 à 15 enfants *(modifiable en fonction de l'effectif de la classe)*

<u>Autres possibilités : Ateliers réguliers (fréquence à déterminer)</u>

Ces ateliers peuvent permettre de restituer les connaissances et compétences acquises sous forme de pièces de théâtre qui pourront être présentées aux autres classes et aux parents lors de soirées organisées par l'APE ou tout autre événement en lien avec des projets pluridisciplinaires.

Méthodes pédagogiques :

L'approche théâtralisée et clownesque permet d'aborder l'aspect émotionnel face aux situations d'urgence. Que l'on soit petit ou grand, l'habit de clown nous autorise tout : toutes les erreurs sont possibles, pas de compétition ou de peur vis-à-vis du regard de l'autre.

- L'attitude clownesque permet ainsi d'aborder des situations anxiogènes liées aux gestes de premiers secours. Elles se transforment en pièces de théâtre ludiques et amusantes et permettent un ancrage en douceur tant sur le plan cognitif que corporel.

- Le climat est bienveillant, participatif et interactif. Nous consolidons ainsi les valeurs d'entraide, de citoyenneté et d'altruisme.

- L'intervenant assure la sécurité physique et émotionnelle des participants.

Contenu pédagogique :

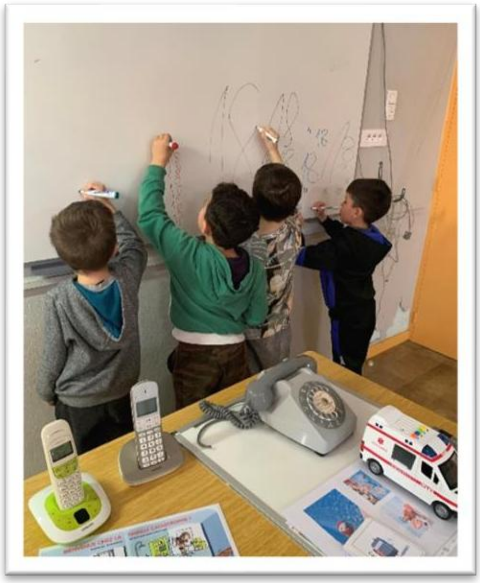
- Temps 1 :
 Un premier temps d'échanges est proposé sous forme de rondes assises et de jeux adaptés selon les âges. Nous parlons des accidents domestiques, de la prévention en général et apprenons les numéros d'urgence. (15, 18/112, 114, 17, 119, 3019)
- Temps 2 :
 Les gestes de Premiers Secours sont enseignés. Les élèves participent et créent leurs propres scénarios.
- Temps 3 :
 Les élèves vivent l'expérience de l'improvisation tout en pratiquant les gestes qui sauvent dans un climat bienveillant et créatif.
- Temps 4 :
 Un temps de restitution est proposé sous forme de mini-scènes de théâtre. Chaque élève de CM1/CM2 repart avec son dessin/affiches des numéros d'urgence*.
 *Atelier dessin/affiche N° Urgence possible seulement pour un atelier de 6 heures.

Objectifs à atteindre et évaluation :

Les échanges autour de la prévention et l'apprentissage des Gestes de Secours seront évaluables tout au long de l'atelier.

Une fiche d'évaluation individuelle sera complétée par l'intervenante et transmise à l'enseignant. Les indicateurs à utiliser pour mesurer l'atteinte de ces objectifs sont définis par le référentiel APS.

Dans le cas d'un atelier de deux heures, il est nécessaire que l'élève puisse se familiariser avec le vocabulaire relatif à la prévention. Dans ce cas, un support sera donné à l'enseignant en amont de l'intervention pour aborder les connaissances nécessaires à l'atelier. *(Loto des dangers)*



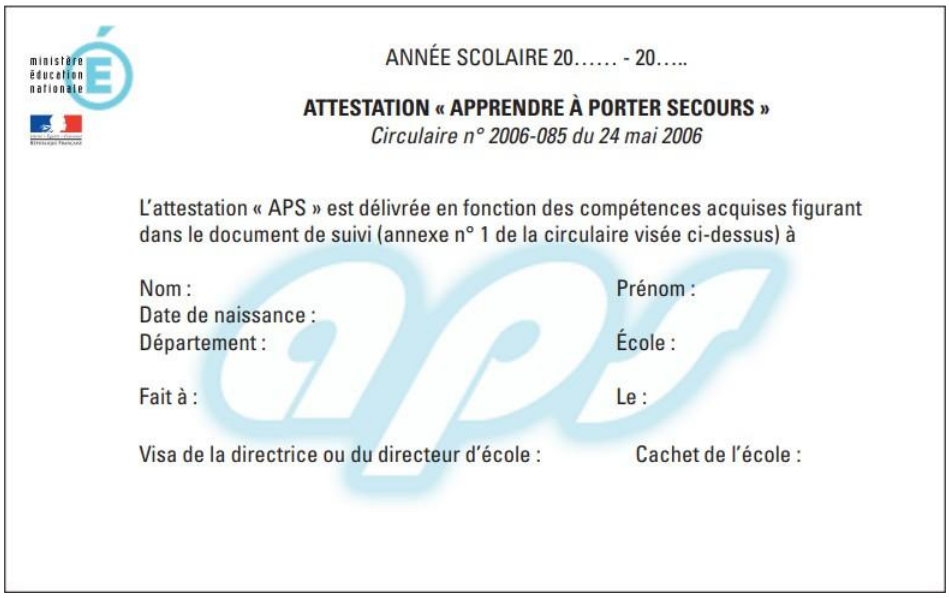






Les élèves de CM2 ayant répondu aux attentes du référentiel APS,recevront une attestation officielle ainsi qu'un diplôme d'Apprenti.e secouriste.

https://eduscol.education.fr/998/apprendre-porter-secours-premier-degre



ANNÉE SCOLAIRE 20…… - 20…..

ATTESTATION « APPRENDRE À PORTER SECOURS »

Circulaire n° 2006-085 du 24 mai 2006

L'attestation « APS » est délivrée en fonction des compétences acquises figurant dans le document de suivi (annexe n° 1 de la circulaire visée ci-dessus) à

Nom : Prénom :
Date de naissance :
Département : École :

Fait à : Le :

Visa de la directrice ou du directeur d'école : Cachet de l'école :

CM2



Diplôme d'apprentie secouriste

En reconnaissance de la contribution de

Raphaël DUARTE

pour sa participation à l'atelier « Apprendre à Porter Secours »

Délivré par Emilie CAMINADE

Le 20 février 2024

Prévaction81

CP CE1 CE2



Prévaction81

Formation et Prévention des risques

DIPLÔME D'APPRENTI.E SECOURISTE

Décerné à

né.e le

En reconnaissance de son implication lors de la Sensibilisation aux Gestes de Premiers Secours

Fait à

Le

Émilie CAMINADE
Organisme de formation
PREVACTION81

CM1 CM2

<u>L'atelier est adaptable au public en situation de handicap après étude de cas et présence d'un accompagnant</u>.

